

Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle

- ▶ Au cours de l'année 2017-2018, 3 élèves sur 4 ont été touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle : 82 % dans le premier degré et 62 % dans les collèges. Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment à l'ancienneté moyenne des enseignants. En éducation prioritaire (EP), les parts d'élèves touchés par les actions ou projets sont moindres, respectivement 78 % en école et 55 % en collège. Les différences entre établissements sont également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle et à la présence d'un coordinateur éducation artistique et culturelle (dont sont dotées plus de deux écoles sur cinq) ou d'un référent EAC (présents dans deux tiers des collèges). Outre les actions et projets EAC, près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, etc.). Dans trois écoles sur quatre et dans plus de neuf collèges sur dix, au moins une activité est réalisée en partenariat avec une structure culturelle. Enfin, au cours de l'année 2017-2018, la chorale est présente dans 56 % des écoles et 84 % des collèges.

Anissa Ayoub, Mustapha Touahir (MENJ-DEPP-B3) Nathalie Berthomier, Sylvie Octobre, Claire Thoumelin (MC-DEPS)

▶ Au cours de l'année 2018, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DEPP-MENJ) et le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS-MC) se sont associés pour mettre en place une enquête à destination des écoles et des collèges afin de mieux connaître l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle, son organisation ainsi que la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets EAC et le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2017-2018.

Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle

Les actions et projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (voir « Pour en savoir plus » – Méthodologie) concernent 75 % de l'ensemble des collégiens et des écoliers ▶ **figure 1**. La part d'élèves touchés est sensiblement plus élevée dans le premier degré (82 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type) qu'en collège (cette proportion est de 62 %). L'importance relative de l'EAC dans le premier degré ne se lit pas uniquement dans la part d'élèves touchés. Le nombre de projets pour

100 élèves présente, lui aussi, des différences avec le collège. En école, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,4 ; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers sont plus souvent touchés que les collégiens par les actions et projets EAC mais que, de surcroît, les élèves qui sont touchés dans le premier degré le sont par davantage de projets. Ces moyennes cachent des disparités entre les établissements scolaires. Ainsi, 77 % des écoles proposent au moins une action ou un projet EAC à l'ensemble de leurs élèves ▶ **figure 2** ; à l'inverse, dans 16 % des écoles, moins de la moitié des élèves sont impliqués. Dans près d'un collège sur deux, tous les élèves ou presque sont touchés par les actions et projets EAC ; dans près d'un collège sur trois, cette part ne dépasse pas 50 % ▶ **figure 2bis**.

Des disparités liées notamment au profil des établissements scolaires

La proportion d'élèves participant aux actions et projets EAC est notamment liée au profil des établissements scolaires. 83 % des écoles

de petite taille (i.e. de moins de 80 élèves) parviennent à toucher l'ensemble de leurs élèves contre 72 % pour les écoles les plus grandes. Pour ces écoles de petite taille, le nombre de projets rapporté à 100 élèves atteint 5,4 (contre 2,6 pour les écoles de plus de 160 élèves). De même, les écoles rurales, en moyenne plus petites, touchent, par leurs actions et projets EAC, davantage d'élèves que les écoles en milieu urbain. En collège également, les établissements dans lesquels les actions et projets d'éducation artistique et culturelle concernent le plus d'élèves sont généralement d'effectifs réduits. La part d'élèves touchés est en effet de 69 % pour les collèges comptant moins de 500 élèves, soit 11 points de plus que pour les collèges de plus de 500 élèves. De même, on observe un lien entre la part d'élèves touchés par l'EAC et l'ancienneté des enseignants qui exercent au sein du collège. Dans les établissements où les enseignants sont les plus « anciens », 70 % des collégiens participent au moins à un projet ; cette part est de 56 % dans les établissements où l'ancienneté des enseignants est la moins élevée.

▶ 1 Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle

	École		Collège		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total EAC	5 600 000	82	2 000 000	62	7 600 000	75
Total élèves	6 800 000	100,00	3 300 000	100,00	10 100 000	100,00

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).

Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

Les collèges les plus marqués socialement (ceux des premier et dernier quartiles de l'indice de position sociale [voir « Pour en savoir plus » – Définitions]) sont moins concernés par l'EAC : dans les établissements les plus favorisés comme dans les plus défavorisés, respectivement 51 % et 56 % des élèves bénéficient d'au moins une action ou un projet contre 77 % et 71 % dans les collèges moins marqués socialement (deuxième et troisième quartiles). En EP, 55 % des collégiens sont touchés par au moins une action ou un projet EAC (contre 64 % hors EP). L'écart observé pour l'éducation prioritaire est moins grand dans le premier degré (78 % contre 83 %).

Des disparités également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires

Il existe également des disparités dans l'organisation et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges. Ainsi, les écoles insèrent un peu moins fréquemment un volet d'éducation artistique et culturelle dans leur projet d'école que les collèges dans leur projet d'établissement (78 % contre 87 %) ► **figure 3**. De plus, les écoles sont également moins souvent dotées d'un coordinateur éducation artistique et culturelle. Plus de deux écoles sur cinq en ont un - et dans neuf cas sur dix, il s'agit du directeur d'école ► **figure 4** – tandis que deux tiers des collèges ont un référent éducation artistique et culturelle – et dans 78 % des cas, celui-ci est professeur documentaliste, professeur de lettres ou professeur d'arts plastiques. Cette disparité d'organisation de l'EAC influe sur la part d'élèves touchés dans le premier degré comme dans le second degré. Dans les écoles, généralisation de l'EAC et présence d'un enseignant assurant la coordination des actions et projets EAC vont de pair : au sein des écoles où tous les élèves sont touchés par l'EAC, 45 % disposent d'un enseignant qui assure cette coordination, soit 1,8 fois plus que pour les écoles où moins de la moitié des élèves est touchée par l'EAC. De même, les écoles où l'ensemble des élèves participent à au moins une action ou un projet EAC disposent plus fréquemment, dans leur projet d'école, d'un volet dédié à l'éducation artistique et culturelle : 81 % de ces écoles ont un volet dédié à l'EAC (soit 1,3 fois plus que pour les écoles où moins d'un élève sur deux participe à une action ou projet EAC). Au collège, le constat est similaire : 92 % des collèges dans lesquels l'ensemble des élèves participent à au moins une action ou un projet EAC disposent d'un volet EAC dans leur projet

► 3 Organisation de l'EAC dans les écoles et les collèges (%)

	Écoles les moins concernées par l'EAC	Écoles les plus concernées par l'EAC	Toutes écoles	Collèges les moins concernés par l'EAC	Collèges les plus concernés par l'EAC	Tous collèges
Présence d'un volet EAC dans le projet d'école/établissement	64	81	78	75	92	87
Présence d'un coordinateur EAC au sein de l'école ou du regroupement intercommunal	25	45	44	sans objet	sans objet	sans objet
Présence d'un référent EAC au sein du collège	sans objet	sans objet	sans objet	55	75	67

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).

Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

► 5 Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (%)

	Toutes écoles	Tous collèges
Une ou des sorties ou visites culturelles	92	99
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	62	85
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	60	66
Une chorale	56	84
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	55	73
Un voyage à dimension culturelle ou artistique	30	76
Une galerie d'établissement	26	24
Un club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	23	34
Un club de jeu de société	20	57
Un média (journal, radio, etc.)	18	51
Un club danse	16	34
Une classe à projet artistique et culturel (PAC)	15	Sans objet
Un club théâtre	15	60
Une résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	10	22
Un club multimédia ou audiovisuel	5	23
Un club scientifique	4	37
Un club d'écriture	3	35
Un orchestre	3	20
Une résidence de professionnels de la culture	2	5
Un club mathématique	1	23
Un club de jeux vidéo	0	4
Un ou des ateliers de pratique artistique	Sans objet	69
Un ciné-club	Sans objet	18

Lecture : 91,9 % des écoles déclarent avoir proposé « une ou des sorties ou visites culturelles » durant l'année scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).

Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

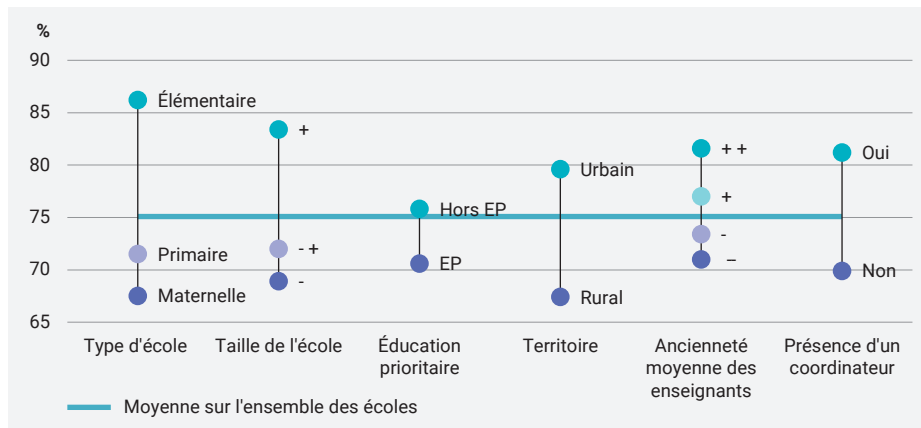
d'établissement (contre 75 % des collèges où moins d'un élève sur deux participe à une action ou projet EAC). À l'instar de ce qui est observé au sein des écoles, un lien existe entre la part de collégiens touchés par l'EAC et la présence d'un référent EAC : 75 % des collèges les plus concernés par l'EAC ont un référent EAC (soit 1,4 fois plus que pour les collèges les moins concernés par l'EAC).

Près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle

Au-delà des actions et projets EAC proposés aux élèves, les directeurs d'école et principaux de collège ont également été interrogés sur les activités organisées dans leur

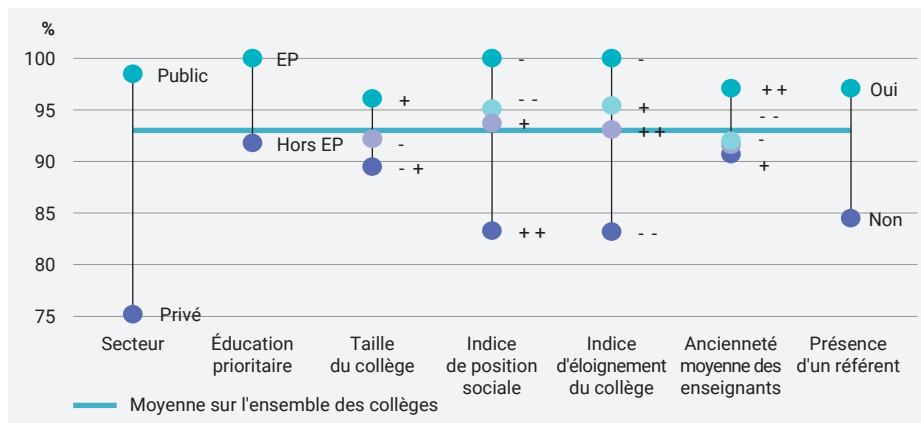
établissement. Parmi ces activités, ce sont les sorties ou visites culturelles qui sont les plus répandues (respectivement dans 92 % des écoles et 99 % des collèges). Par ailleurs, les voyages à dimension culturelle ou artistique, tout comme les rencontres avec des artistes ou avec des professionnels de la culture sont proposés dans plus de sept collèges sur dix et dans un peu plus d'une école sur deux (excepté le voyage à dimension culturelle ou artistique qui est organisé dans trois écoles sur dix). À l'opposé, certaines activités sont très rares (elles sont proposées par moins de 5 % des établissements scolaires) : ce sont notamment, pour les écoles, les clubs de jeu vidéo, les résidences de professionnels de la culture, les orchestres, les clubs d'écriture, et les clubs multimédias et pour les collèges, les clubs de jeu vidéo ► **figure 5**.

► 7 Part des écoles engagées dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel



Taille de l'école : - = petite ; - + = moyenne ; + = grande
Ancienneté : - = les enseignants ont le moins d'ancienneté ; ++ = les enseignants ont le plus d'ancienneté
Lecture : 75,1 % des écoles sont engagées dans un partenariat.
Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).
 Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

► 8 Part des collèges engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel



Taille du collège : - = petite ; - + = moyenne ; + = grande
Indice de position sociale : -- = les moins favorisés ; ++ = les plus favorisés
Indice d'éloignement du collège : -- = les moins éloignés ; ++ = les plus éloignés
Ancienneté : - = les enseignants ont le moins d'ancienneté ; ++ = les enseignants ont le plus d'ancienneté
Lecture : 98,5 % des collèges publics sont engagés dans un partenariat.
Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).
 Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

Une offre d'activités diversifiée

Les écoles organisent en moyenne cinq activités d'éducation artistique et culturelle différentes et les collèges en moyenne dix. Ce volume d'offre est logiquement lié à la taille des établissements et si l'on rapporte cette offre au nombre d'élèves, la perspective est différente : on compte six activités différentes pour 100 élèves dans les écoles et trois dans les collèges. Autrement dit, les écoliers bénéficient d'une diversité d'offre d'activités plus dense que les collégiens.

Le volume d'activités différentes proposées varie d'une école à l'autre en fonction du type d'école (les écoles élémentaires proposent 1,5 fois plus d'activités différentes que les écoles maternelles, (voir « Pour en savoir

plus » – Méthodologie), du type de territoire (les écoles urbaines proposent 1,4 fois plus d'activités différentes que les rurales) et de l'ancienneté des enseignants (les écoles où l'ancienneté des enseignants est la plus élevée proposent 1,3 fois plus d'activités que les écoles où cette dernière est la plus faible). Des variations plus fortes et de sens inverse apparaissent si on ramène le nombre d'activités différentes à 100 élèves : les élèves des écoles rurales bénéficient ainsi d'une diversité d'offre d'activités deux fois plus dense que ceux des écoles urbaines (voir « Pour en savoir plus » – ► figure 6).

Au collège, le nombre d'activités différentes organisées varie également d'un établissement à l'autre. Ce sont les collèges de grande taille qui proposent le plus grand nombre d'activités

différentes (1,2 par rapport aux collèges de petite taille), mais ramené à 100 élèves, ce sont les collèges de petite taille qui en proposent 3,6 fois plus. Cette diversité de l'offre pour 100 élèves varie également en fonction du territoire ; les collèges les plus isolés (voir « Pour en savoir plus » – Méthodologie) proposent 2,4 fois plus d'activités différentes que les collèges les moins isolés (voir « Pour en savoir plus » – ► figure 6).

Si l'appartenance des écoles à l'éducation prioritaire est sans effet sur le nombre d'activités différentes proposées, on observe toutefois que ces écoles proposent davantage d'activités différentes pour 100 élèves. Dans le cas des collèges, l'appartenance à l'éducation prioritaire n'a d'effet ni sur le nombre d'activités différentes proposées ni sur leur densité ramenée à 100 élèves (1,7 fois plus).

Des partenariats fréquents avec des structures ou acteurs culturels

Les partenariats pour la mise en place de ces activités sont largement répandus puisqu'ils concernent trois écoles sur quatre et plus de neuf collèges sur dix.

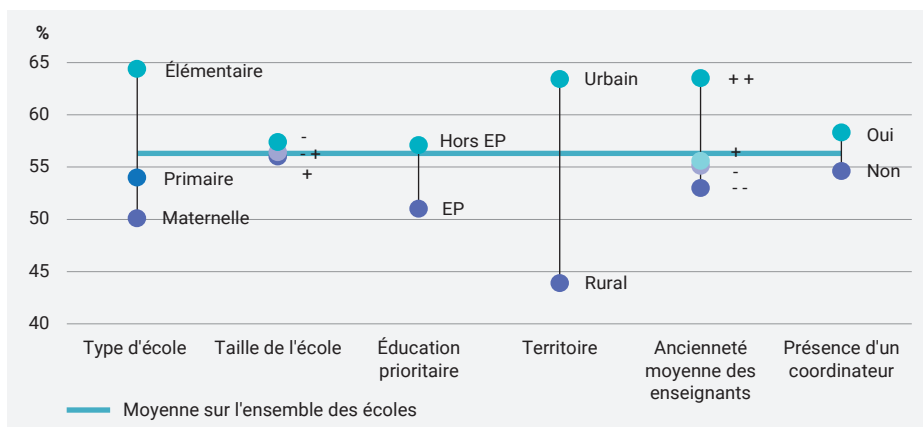
Ils sont plus fréquents dans les écoles élémentaires (+ 19 points par rapport aux écoles maternelles), de même que dans les écoles de grande taille (+ 15 points par rapport aux écoles de petite taille), ou dans celles situées en milieu urbain (+ 12 points). Par ailleurs, l'ancienneté des enseignants tout comme la présence d'un coordinateur EAC sont positivement corrélées à l'existence de partenariats : + 11 points pour les écoles où l'ancienneté des enseignants est la plus importante comparativement à celles où elle est la plus faible, + 11 points également pour les écoles dotées d'un coordinateur (voir « Pour en savoir plus » – ► figure 7).

Au collège, les partenariats sont plus fréquents dans le secteur public (+ 23 points), dans les établissements avec un référent EAC (+ 13 points), dans les établissements situés en éducation prioritaire (+ 8 points) ou encore dans ceux où les enseignants ont le plus d'ancienneté (+ 5 points par rapport aux collèges où l'ancienneté est la plus faible)

► figure 8.

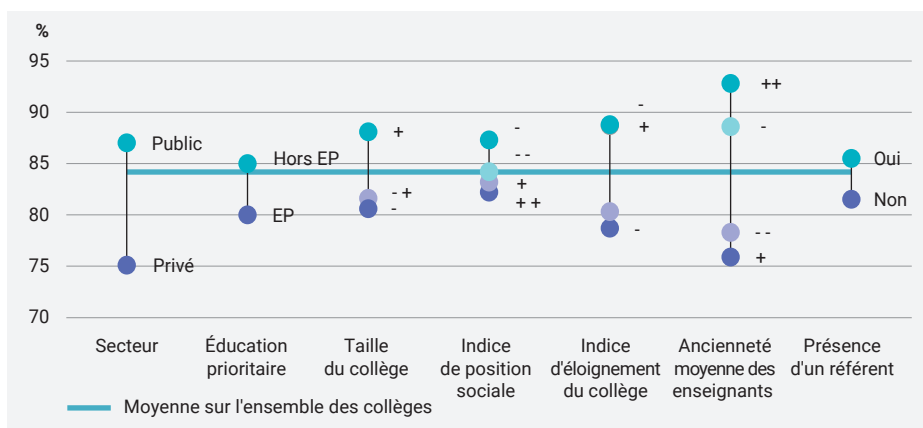
Les musées et lieux d'expositions sont les partenaires culturels les plus fréquents (35 % des écoles et 50 % des collèges ont un partenariat avec ce type de structures), devant les bibliothèques et médiathèques (34 % et 42 %), les compagnies de théâtre ou de danse (respectivement 27 % et 51 %), les artistes ou collectifs d'artistes (26 % et 51 %), les cinémas (25 % et 39 %) et les salles de spectacles (24 % et 47 %).

► 10 Part des écoles proposant une chorale



Taille de l'école : - = petite ; + = moyenne ; ++ = grande
Ancienneté : -- = les enseignants ont le moins d'ancienneté ; ++ = les enseignants ont le plus d'ancienneté
Lecture : 56,3 % des écoles proposent l'activité chorale.
Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).
 Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

► 11 Part des collèges proposant une chorale



Taille du collège : - = petite ; + = moyenne ; ++ = grande
Indice de position sociale : -- = les moins favorisés ; ++ = les plus favorisés
Indice d'éloignement du collège : -- = les moins éloignés ; ++ = les plus éloignés
Ancienneté : -- = les enseignants ont le moins d'ancienneté ; ++ = les enseignants ont le plus d'ancienneté
Lecture : 84,2 % des écoles proposent l'activité chorale.
Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2017-2018).
 Réf. : Note d'Information, n° 19.34. © DEPP

Les partenariats conventionnés, sur lesquels ont été interrogés les principaux de collège, concernent 37 % de ces établissements. Ils sont plus fréquents dans les collèges publics (+ 21 points), dans ceux qui sont le plus défavorisés socialement (+ 19 points par rapport aux collèges les plus favorisés), dans ceux dotés d'un référent EAC (+ 10 points) ou encore dans ceux où les enseignants ont le plus d'ancienneté (ceux au-dessus de l'ancienneté médiane) : + 10 points par rapport aux autres collèges. Le partenariat conventionné est, de fait, plus fréquent en éducation prioritaire (+ 15 points), ainsi que dans les collèges les plus isolés (+ 10 points pour les établissements situés au-dessus de l'indice d'éloignement médian par rapport aux autres) ► **figure 8** ou ► **figure 8bis**.

Dans le cas de partenariats conventionnés, qui concernent les collèges, les structures culturelles privilégiées diffèrent de celles qui

s'engagent dans des partenariats simples : cette fois, ce sont d'abord les compagnies de théâtre ou de danse (12 % des collèges) qui sont mobilisées, avant les artistes ou collectifs d'artiste (9 %), les salles de spectacle (8 %), les conservatoires (7 %), les centres culturels (6 %), les bibliothèques médiathèques (6 %), les musées et lieux d'expositions (6 %) et les cinémas (5 %) (voir « Pour en savoir plus » ► **figure 9**).

La chorale, une activité en partenariat dans près d'une école et d'un collège sur trois

Au cours de l'année 2017-2018, 56 % des écoles et 84 % des collèges proposent une chorale en leur sein. Dans plus de 75 % des écoles et 95 % des collèges, la chorale était déjà présente l'année précédente.

L'activité chorale est plus souvent proposée dans les écoles situées en milieu urbain (+ 20 points), dans les écoles élémentaires (+ 14 points *versus* écoles maternelles) ou dans les écoles où les enseignants ont le plus d'ancienneté (+ 10 points *versus* le moins d'ancienneté) ► **figure 10**.

En collège, ce sont les établissements où les enseignants ont le plus d'ancienneté (+ 15 points *versus* le moins d'ancienneté), publics (+ 12 points) ou de grande taille (+ 8 points *versus* de petite taille) qui proposent plus souvent l'activité chorale. Cette activité est également plus souvent présente dans les collèges caractérisés par un éloignement moyen. À l'inverse, la chorale est moins fréquente dans les collèges les plus isolés comme dans ceux qui le sont le moins

► **figure 11**.

Les écoles et les collèges relevant de l'éducation prioritaire sont également moins concernés (respectivement - 6 et - 5 points). Près d'un tiers des écoles et des collèges proposant une activité chorale l'organisent en lien avec une structure ou un acteur artistique ou culturel. Dans les écoles, 16 % des chorales sont organisées en partenariat avec un conservatoire ou une école de musique, 10% avec des artistes ou collectifs d'artistes et 5% avec une salle de spectacle. 13% des chorales au collège sont organisées avec une salle de spectacle, 11% avec un conservatoire ou une école de musique, et 8 % avec des artistes ou collectifs d'artistes. ■



POUR EN SAVOIR PLUS
 la Note d'Information 19.34 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques
 Pour accéder aux **figures 2, 2bis, 4, 6, 6bis, 8bis, 9**, aux références bibliographiques, à l'encadré « **Méthodologie et définitions** », voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».